



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-108120>

Département(s) de publication : **18**

Annonce n° **25-108120**

Services

---

### Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 25-100887

### Section 2 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur** : Conseil Départemental du Cher

**Type de Numéro national d'indentification** : SIRET

**N° National d'identification** : 22180001400013

**Ville** : BOURGES

**Code postal** : 18023

**Groupement de commandes** : Non

**Département(s) de publication** : 18

### Section 3 - Identification du marché

**Intitulé du marché** : Missions d'assistance technique réglementaire pour les barrages de Goule et Sidiailles et mission d'études diverses sur ces deux barrages

**Code CPV principal - Descripteur principal** : 71322400

**Type de marché** : Services

**Description succincte du marché** : Procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° et du Code de la commande publique. L'accord-cadre mono-attributaire sera exécuté par l'émission de bons de commande. Le contrat est susceptible d'être reconduit dans les conditions du cahier des charges. Les prestations sont réglées par des prix unitaires et forfaitaires. Une visite sur site est préconisée (cf art. 5.3 du RC). L'accord-cadre est conclu à compter du 01/01/2026 jusqu'au 31/12/2026 et reconductible tacitement 3 fois par période d'un an. Montant maximum :  
Période 1 : 70 000,00 euro(s) HT Période 2 : 94 000,00 euro(s) HT Période 3 : 28 000,00 euro(s) HT  
Période 4 : 28 000,00 euro(s) HT

**Critères d'attribution** : Valeur technique : 60% Prix des prestations : 40%

### Section 4 - Informations rectificatives

- Rubrique : Date et heure limites de réception des plis, Au lieu de 06/10/2025 à 17h00, lire 08/10/2025 à 17h00

---

Date d'envoi du présent avis à la publication : 30/09/2025